



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200 CÔTE DE LA MER LE 14 SEPTEMBRE 2020

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Vincent More

Sont absent (e)s : Jacqueline Poirier, Claude Caron

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-172

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-173

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 août 2020.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Il y a eu cette semaine une annonce en conférence de presse avec Denis Tardif pour l'aide financière de 70 890 \$ que la municipalité a obtenu pour l'amélioration de la sécurité sur la côte de la Mer et de la route du Fleuve. Tous les travaux doivent toutefois être réalisés avant la fin de l'année 2020.

Nous avons aussi eu l'octroi d'une aide financière de 94 201 \$ du fédéral pour le Parc des Grèves pour aménager un stationnement, passerelles et plate-forme, toilettes, mobilier urbain pour personnes à mobilité réduite.

L'année COVID-19 est une année complexe pour la municipalité, avec en plus le gros accident qui a impliqué un employé. Je remercie l'ensemble du personnel du bureau municipal de tenir le coup et de continuer à faire l'essentiel qui leur incombe.

5. Information des conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Demande pour une implantation de clôtures dans l'emprise

ATTENDU QUE le propriétaire du 592, route de la Montagne demande l'autorisation du conseil municipal pour installer une clôture à neige dans l'emprise municipale sur la côte de la Mer, au sud des limites de son terrain;

ATTENDU QU'il veut limiter le passage des cervidés sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que ce projet soit expérimenté pendant une année pour être certain que cela n'ait pas d'effets négatifs sur le comportement des animaux et sur la sécurité de la route;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-174

QUE le conseil municipal autorise le propriétaire du 592, route de la Montagne à installer, pour une durée d'un an, une clôture à neige derrière les glissières de sécurité dans l'emprise de la côte de la Mer, mais se réserve le droit de mettre fin à ce projet à l'automne 2021 selon les observations qui y seront faites. La municipalité ne sera pas responsable si la neige écrase la clôture ou que survient tout autre bris aux clôtures à cause de travaux urgents dans l'emprise.

7. Projet d'art de Marie-Josée Roy

ATTENDU QUE l'artiste portagoise Marie-Josée Roy a présenté au conseil un projet intitulé *Paysage Recomposé* pour lequel elle fait une demande de bourse auprès du Conseil des Arts et des lettres du Québec;

ATTENDU que le projet est très intéressant et permettrait de mettre en valeur le quai de Notre-Dame-du-Portage à l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-175

QUE le conseil municipal accepte d'être partenaire du projet de Marie-Josée Roy intitulé *Paysage Recomposé* en offrant le transport de l'œuvre, la main d'œuvre pour son installation, la promotion de l'événement, le démontage à la fin de l'été, l'entreposage de l'œuvre ainsi que les assurances.

8. Pétition pour la vitesse sur la route du Fleuve

ATTENDU QU'UN groupe de citoyens est venu présenter au conseil municipal une pétition exposant leurs motivations pour demander un abaissement de la vitesse sur la route du Fleuve;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-176

QUE le conseil municipal accepte d'envisager des solutions et interventions pour diminuer la vitesse sur la route du Fleuve et de solliciter la Sûreté du Québec pour qu'il y ait plus de présence de radars sur la route du Fleuve pour le respect de la vitesse permise.

9. Résolution pour entente d'aide financière PFA : aménagement de zones de repos pour personnes à mobilité réduite au Parc des Grèves

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et Développement social Canada a approuvé un montant de 94 201 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-177

QUE le conseil municipal autorise le maire Vincent More et la directrice générale Line Petitclerc à signer l'entente pour l'aide financière entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et le ministère de l'Emploi et Développement social Canada pour un montant de 94 201 \$.

10. Plan et devis du bureau municipal : résolution de fin de projet

ATTENDU QUE les plans et devis du bureau municipal ont été préparés par une firme de design et que le coût s'élève à 4 280 \$ pour 2019 et 4 280\$ pour 2020;

ATTENDU QUE cette préparation de plans et devis permettra à la municipalité d'être prête à solliciter une aide financière pour rénover le bureau municipal si un tel programme devient accessible;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-178

QUE le conseil municipal considère le projet terminé et accepte qu'un montant de 8560 \$ soit pris à même le budget de financement pour ces deux années.

11. Résolution d'appui pour les municipalités dont le territoire est visé par le projet de réseau de télécommunication d'urgence régional

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Clément désirent présenter un projet de réseau de télécommunication d'urgence régional dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-179

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à participer au projet de réseau de télécommunication d'urgence régional et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet.

12. Résolution pour demande de correction pour la cession par la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage du lot 4 532 444 (stationnement)

ATTENDU QU'il y a eu une cession en 2014 par la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-du-Portage à la Municipalité du lot 4 532 444 du Cadastre du Québec, acte reçu par Me Marie-Josée Raymond, notaire à Rivière-du-Loup et déposé dans son greffe sous la minute 8118;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 26 de la Loi sur les fabriques, la Fabrique aurait dû être préalablement et spécialement autorisée par l'Évêque du diocèse;

CONSIDÉRANT l'absence de mention à cet effet dans l'acte notarié, il appert que l'acte est entaché de nullité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-180

QUE le conseil municipal demande à Mme Marie-Josée Raymond de faire les corrections qui s'imposent pour rendre conforme l'acte de cession et pour que la municipalité ait un titre de propriété valable sur ce lot.

13. Cession de la rue Île Blanche par le promoteur

ATTENDU QUE le promoteur Domaine Les Pèlerins Inc. a terminé la construction et les travaux de la rue de l'Île Blanche;

ATTENDU QUE certains travaux complémentaires à la construction n'ont pas encore été faits, mais que le promoteur s'est engagé par écrit à les compléter, soit le reprofilage des fossés, l'installation de la signalisation et de l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur mandatée pour surveiller les droits n'a émis aucune réserve sur la qualité de construction de la rue et a attesté la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-181

QUE le conseil municipal accepte de procéder à la cession de la rue Île Blanche par Domaine Les Pèlerins inc. et demande que les travaux de reprofilage des fossés et l'installation des luminaires et de la signalisation soient complétés d'ici le mois de mai 2021.

14. Correction de la résolution 2020-07-133 pour fin de projet des bornes électriques

ATTENDU QUE la municipalité a installé en 2019 des bornes de recharge électrique au bureau municipal et au Chalet des sports;

ATTENDU QUE le programme *Branché au travail* du Gouvernement du Québec a remboursé un montant de 2201,25 \$ pour l'installation de ces recharges;

ATTENDU QUE sur la résolution 2020-07-133 le montant payé à même le budget indiquait 561,76 \$ au lieu de 1760,26 \$ et que le montant du surplus non affecté à ce projet indiquait 3300,75 \$ au lieu de 2201,25 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diamant
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-182

QUE le conseil municipal effectue la correction des montants tels qu'indiqués ci-haut.

15. Prolongation du contrat du journalier Alexandre Thibeault

ATTENDU QUE deux membres de l'équipe terrain étaient manquants et qu'il était urgent d'embaucher un journalier pour l'été;

CONSIDÉRANT QU'Alexandre Thibeault a été embauché jusqu'au 21 septembre 2020 et que la municipalité désire prolonger son contrat jusqu'à la fin du processus présentement en cours de nomination d'un nouveau journalier et responsable du Chalet des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diamant
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-183

QUE le conseil municipal prolonge le contrat d'Alexandre Thibeault jusqu'au 5 octobre 2020.

16. Contrat du coordonnateur des loisirs Vincent Laflamme

ATTENDU QUE Vincent Laflamme a été embauché en remplacement d'un congé de maternité;

ATTENDU QUE l'employée qu'il remplace reviendra à son poste initial de secrétaire-réceptionniste et commis-comptable;

ATTENDU QUE l'évaluation du travail est très satisfaisante depuis son entrée en poste;

CONSIDÉRANT QU'il avait été embauché avec la possibilité que le poste devienne un poste régulier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diamant
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-184

QUE le conseil municipal autorise le maire Vincent More et la directrice générale, Line Petitclerc à signer le contrat de Vincent Laflamme comme Coordonnateur des loisirs.

17. Exercice d'équité salariale complété

L'exercice sur l'équité salariale a été complété, il doit être fait tous les 5 ans en vertu de la Loi sur l'équité salariale. L'analyse qui a été faite avec un conseiller en ressources humaines nous permet de déterminer qu'il n'y a aucune discrimination entre les postes à prédominance féminine et masculine.

18. Rencontre avec le MTQ pour les demandes de la résolution 2019-03-264 et Parc des Grèves

ATTENDU QU'il y a eu une rencontre avec les représentants régionaux du ministère des Transports du Québec en avril 2019 pour leur faire état de demandes qui étaient décrites dans la résolution 2019-03-324;

ATTENDU QUE depuis des appels et des courriels de relance ont été envoyés pour des suivis, mais sans résultats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-185

QUE le conseil municipal demande à rencontrer les représentants du MTQ pour obtenir des réponses à la résolution 2019-03-264 et à la demande d'utilisation du lot 4789570P du Cadastre du Québec pour un stationnement pour le Parc des Grèves.

19. Résolution de concordance pour le refinancement de la dette Aqueduc et égouts du Parc de l'Amitié

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite

emprunter par billets pour un montant total de 153 500 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts no	Pour un montant de \$
2009-08-283	153 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2009-08-283, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage avait le 8 septembre 2020, un emprunt de 153 500 \$, sur un emprunt original de 1 086 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 2009-08-283;

ATTENDU QUE, en date du 8 septembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 22 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2009-08-283;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-186

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	14	
2022.	14	
2023.	14	
2024.	15	
2025.	15	(à payer en 2025)
2025.	79	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2009-08-283 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 22 septembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 2009-08-283 soit prolongé de 14 jours.

20. Résolution d'adjudication pour le refinancement de la dette Aqueduc et égouts du Parc de l'Amitié

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 septembre 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 septembre 2020
Montant :	153 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 septembre 2020, au montant de 153 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

14 300 \$	1,69000 %
14 600 \$	1,69000 %
14 800 \$	1,69000 %
15 000 \$	1,69000 %
94 800 \$	1,69000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,69000

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 300 \$	0,85000 %
14 600 \$	0,95000 %
14 800 \$	1,05000 %
15 000 \$	1,15000 %
94 800 \$	1,30000 %

Prix : 98,06400

Coût réel : 1,7388€

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-187

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RIVIÈRE-DU-LOUP pour son emprunt par billets en date du 22 septembre 2020 au montant de 153 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-08-283. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE Vincent More, le maire, et Line Petitclerc, directrice générale, soient autorisés à signer les billets au montant de 153 500 \$.

21. Retour des intérêts sur comptes impayés à partir du 27 septembre 2020

Les intérêts sur les comptes impayés courront à compter du 27 septembre tel que le prévoit le Règlement no 2020-04-405 modifiant le Règlement concernant la taxation.

22. Dépôt du rôle d'évaluation 2021

ATTENDU QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2020-2021-2022 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a été reçu au bureau municipal, 560, route de la Montagne le 1^{er} septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-188

QUE le conseil municipal a pris connaissance du dépôt du rôle d'évaluation.

23. Adoption du Règlement relatif aux animaux (Règlement numéroté 2020-07-410)

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun d'abroger et de remplacer le règlement numéro 2013-07-333, relatif aux animaux, afin de revoir la réglementation en cette matière et de l'actualiser ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement a été précédée par la présentation d'un projet de règlement le 3 août 2020 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-189

QUE le conseil municipal adopte le règlement relatif aux animaux (Règlement numéroté 2020-07-410).

24. Résolution du soutien pour le centre animalier à Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

ATTENDU QUE les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix désirent présenter un projet de service régional animalier dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-190

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage s'engage à participer au projet de service régional animalier et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Le conseil nomme la MRC de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet.

25. Embauche de deux employés pour nettoyer la forêt municipale

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à des travaux de nettoyage d'une partie de la forêt municipale;

ATTENDU QUE deux personnes ont signifié leur intérêt pour accomplir les tâches de nettoyage de la forêt à l'automne, soit Éric Dumoulin et André Gendron;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-191

QUE le conseil municipal autorise le maire Vincent More et la directrice générale Line Petitclerc à signer des contrats saisonniers entre la municipalité et Éric Dumoulin et André Gendron.

26. Embauche d'une comptable pour 6 semaines

ATTENDU QUE Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe s'absente pour une durée de six semaines,

ATTENDU QUE la municipalité désire faire affaires avec Consultation VMA inc. pour combler les tâches de ce poste durant son absence;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-192

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour signer un contrat de services avec Consultation VMA inc. pour un montant maximal de 2 520 \$ qui comprend entre autres une banque d'heures pour du soutien et de la consultation.

27. Résolution pour la prolongation de contrat de Campor environnement inc.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà un contrat avec Campor Environnement inc. pour la vidange des installations septiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger le contrat pour une autre année, soit jusqu'au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-193

QUE la municipalité accepte l'offre de Campor Environnement inc. de prolonger le contrat nous liant à eux pour une autre année aux mêmes conditions qu'à l'actuel contrat, mais avec une majoration de 2,5% des tarifs inscrits à l'annexe 3 du contrat.

28. Résolution d'appui pour la Campagne de sensibilisation pour les logements communautaires et sociaux

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-194

QUE le conseil municipal :

- Demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- Transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

29. Invitation à l'AGA de la SADC

L'assemblée générale annuelle de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) se tiendra le mercredi 16 septembre prochain par visioconférence Zoom. Suzette de Rome y assistera.

30. Lettre de MAMH pour la langue française

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation fait part à la municipalité de l'importance de promouvoir la langue française. Il est important d'offrir des services en français à tous les citoyens et citoyennes.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

31. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

600, route du Fleuve PIIA (Agrandissement et rénovation)

ATTENDU QUE la demande consiste à l'agrandissement et la rénovation de la résidence et que les matériaux utilisés pour la rénovation sont les suivants :

- Toiture refaite en bardeau d'asphalte de couleur gris étain;
- Revêtement extérieur en Canexel de couleur gris brume;
- Moulures et décorations de couleur blanche;
- Garde-corps de la galerie avant en verre, sans poteau;
- Fenêtres de type battant en PVC blanc;
- Une porte de garage et une porte de l'entrée principale seront installées au niveau sous-sol;
- L'escalier latéral Est sera déplacé près du mur de la maison;
- L'escalier, la galerie et les garde-corps dans la cour latérale seront en bois traité;



- La fondation sera haussée de 16 pouces afin de créer un espace habitable au sous-sol.

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents (Marie Diamant se retire)

2020-09-195

QUE le conseil municipal se range à la décision du CCU, mais recommande au propriétaire d'essayer de trouver la même couleur que le revêtement actuel pour préserver le cachet de bord de mer et villégiature.

32. Demande de dérogation mineure

247, route de la Montagne (dérogation mineure pour l'implantation d'un garage)

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la dérogation mineure suivante; l'implantation d'un garage dans la cour avant, plus précisément à l'ouest du chemin d'accès dans l'espace non aménagé et à plus de 15 mètres de la limite de propriété avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.1 du règlement de zonage 90-06-127, n'autorise pas les garages en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dans sa demande indique les éléments auxquels il est pratiquement impossible de se conformer à la réglementation, le choix de l'emplacement ainsi que les préjudices causés advenant un refus de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a dans un deuxième temps, après représentations des propriétaires et visite sur les lieux, autorisé cette dérogation en recommandant qu'une zone tampon constituée d'arbres matures soit aménagée sur la partie sud de l'emplacement afin de réduire l'impact visuel de la rue.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diamant
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-196

QUE le conseil municipal autorise la dérogation, mais demande aux propriétaires d'installer une zone tampon qui serait constituée d'arbres matures sur la partie sud de l'emplacement dans le but de réduire l'impact visuel de la rue.

33. Résolution pour la situation du 2^e garage au 584, route de la Montagne

ATTENDU QUE le propriétaire de la résidence est un membre du conseil municipal et qu'il est tenu au respect de la réglementation municipale comme tout autre résident;

ATTENDU QUE le propriétaire avait demandé un permis de construction pour un abri d'auto sur gravier de 83 m² mais qu'il a construit un garage avec dalle de ciment d'une superficie de 106 m²;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 90-06-127 ne permet pas la construction de deux garages sur un même terrain et qu'il y en avait déjà un d'érigé sur la propriété d'une superficie de 59 m²;

ATTENDU QUE le terrain est devenu non conforme depuis la construction de ce second garage qui, au surplus, ne respecte pas les normes de superficie et de hauteur réglementaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diamant
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-197

QUE le conseil municipal prenne la décision d'entreprendre un recours civil pour demander à la cour de trancher sur ce cas d'irrégularité et mandate Patrick Beauchemin, avocat chez Morency, société d'avocats, pour le faire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

34. Programmation d'automne

La programmation d'automne est prête et sera distribuée aux citoyen.nes la semaine du 14 septembre. C'est maintenant le temps de s'inscrire aux activités de la programmation.

35. Activités à venir en septembre et octobre (peuvent être modifiées selon les consignes de la Santé publique)

Nettoyage de la forêt municipale – 19 septembre (appel aux bénévoles);
Pêche à l'éperlan – samedi 3 octobre;
Fête de l'automne – dimanche 4 octobre;
Spectacle avec Jean Beaulieu et Michel Roy organisé par Patrimoine et Culture – date à venir;
Quiz interactif NDDP – lundi 12 octobre et 9 novembre.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

36. Dépassement des coûts au contrat de Transport en vrac Saint-Denis (3 ponceaux)

ATTENDU QUE le projet est terminé et qu'une visite d'acceptation a eu lieu le 3 août 2020;

ATTENDU QU'un rapport de qualité a suivi cette visite acceptant la qualité des travaux par la firme de laboratoire d'expertise de Rivière-Du-Loup;

ATTENDU QU'en début de projet, la municipalité a noté qu'une erreur de l'ingénieur a été faite sur les bordereaux de soumissions; la pente de transition devait être 5 :1 mais le bordereau de soumission indiquait les quantités pour une transition 2.5 : 1.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu également des frais supplémentaires au niveau de l'asphalte parce que le pavage était plus profond et épais qu'anticipé;



CONSIDÉRANT QUE l'estimation de l'ingénieur pour le dépassement de coût était de 24 547 \$ avant taxes pour la question de la pente de transition;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de dépassement avant taxes est de 27 900.39 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-198

QUE le conseil municipal accepte le dépassement de coût de 27 900.39 \$ et se déclare satisfait des travaux faits par la firme Transport en vrac Saint-Denis.

37. Résolutions pour les travaux faits dans le cadre du PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-199

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage approuve les dépenses d'un montant de 14 681.88 \$ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

38. Résolution pour les travaux de changement de ponceaux municipaux (RIRL 2018-908)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet RIRRL et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QU'un avis de conformité des travaux a été émis par la firme d'ingénieur Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER) attestant de l'acceptabilité de la qualité et ne faisant état d'aucune réserve;

ATTENDU QUE le versement a déjà été versé à l'acceptation du projet par le ministre;

ATTENDU QU' il n'y a aucune autre source de financement des travaux;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Marie Diamant

Appuyée par Stéphane Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-200

QUE le conseil municipal se déclare satisfait des travaux faits dans le cadre de l'aide financière RIRL et approuve les dépenses d'un montant de 137 654.40 \$ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire Reddition de comptes dans le cadre d'un projet AIRRL ou RIRL, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

39. Aide financière RIRL/PIRSMM confirmée : Amélioration de la sécurité

Une aide financière de 71 000 \$ a été confirmée et sera dédiée à l'amélioration de la sécurité de la Côte de la Mer et de la route du Fleuve.

40. Résolution pour contrat du projet de signalisation (Amélioration de la sécurité)

ATTENDU QUE le projet a été annoncé par appel d'offres sur le site SEAO;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur prix a été soumis par Signalisation Lévis inc. au montant de 24 414.45 \$ avant taxes pour l'option de signalisation type MTQ, poteaux carrés et panneaux réfléchissants style MTQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud

Appuyée par Stéphane Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-201

QUE le conseil municipal accepte la soumission pour l'option 4 de Signalisation Lévis inc. au montant de 24 414.45 \$ avant taxes et lui octroie le contrat selon les conditions prévues dans l'appel d'offres.

DONS ET PARTICIPATIONS

41. Demande de soutien financier du Centre Prévention Suicide du KRTB

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier du Centre de prévention du suicide du KRTB;



ATTENDU QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-202

QUE le conseil municipal attribue 100 \$ au Centre de Prévention du Suicide du KRTB.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

42. Dépôt des deux états financiers comparatifs – août 2020

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

43. Listes des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation août 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-09-203

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 324 016.71 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

44. Période de questions

Une question est posée concernant les travaux au parc de l'Amitié pour ajuster les regards sanitaires qui sont trop hauts.

Une question est posée sur la différence entre le coût actuel de la dette des réseaux Aqeduc et Égouts du Parc de l'Amitié et le nouveau coût dû au refinancement. La question sera répondue plus tard par la directrice générale qui doit vérifier les montants.

45. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 25.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire